

	ANNEE 2019/2020	Trimestre Sept/Déc 2019 75/60 Jrs	Trimestre Janv/Mars 2020 60/48 Jrs	Trimestre Avril/Juin 2020 45/36 Jrs
DEMI-PENSION 4 JOURS (2.87€)	413.00€	172.00€	137.70 €	103.30 €
DEMI-PENSION 5 JOURS (2.84€)	511.00€	212.80€	170.30 €	127.90 €
INTERNES (7.10€)	1279.00€	532.90€	426.30 €	319.80 €
INTERNES + DIM. SOIR (7.61€)	1371.00€	571.00€	457.00 €	343.00 €
INT-EXT. (6.28€)	1131.00€	471.20€	377.00 €	282.80€

Allée Joachim du Bellay  
16000 ANGOULEME  
TEL : 05.45.61.83.00  
FAX : 05.45.61.83.28

## INTERNAT DEMI-PENSION

L'élève inscrit à la **demi-pension** ou à l'**internat** est tenu de fréquenter assidument le service de restauration aux créneaux auxquels il est prévu ( 4 services)

Chaque **nouvel élève** inscrit à la restauration se voit délivrer **gratuitement** une carte à puce portant les informations relatives à ses **droits d'accès**.

Elle sera **remise à l'élève le jour de la rentrée** et restera **valable** durant **toute sa scolarité** dans l'Etablissement.

Cette carte est **nominative** et **strictement personnelle** ; elle servira de support au **contrôle de présence** ; un **suivi régulier des absences** à la restauration sera effectué par la Vie Scolaire et renseigné sur PRONOTE.

L'**accès au self** s'effectue sous condition de réservation préalable (la veille à partir de 14H00 ou le matin même jusqu'à 10H45) à l'une des bornes installées à cet effet. En cas de perte, de vol ou de détérioration, l'élève devra **obligatoirement** acheter une nouvelle carte.

**Les frais de scolarité des élèves internes et demi-pensionnaires** sont payables à réception d'une facture trimestrielle par chèque, carte bancaire, en espèces, par virement bancaire, par télépaiement ou par prélèvement automatique mensuel.

Aucune **remise d'ordre** ne sera accordée pour une durée d'absence inférieure ou égale à 5 jours de fonctionnement consécutifs. Elle pourra être établie **sur demande écrite** accompagnée de pièces justificatives et sera **calculée à partir du 6<sup>ème</sup> jour** et après accord du Chef d'Etablissement.

Une **remise d'ordre sera accordée de plein droit** à la famille ou à l'élève sans qu'il soit nécessaire d'en faire la demande en cas de **fermeture** du service d'hébergement et de restauration, de **stage en entreprise** dans le cadre de sa scolarité, de **voyage scolaire/sortie pédagogique** ou d'**hospitalisation**.

## BOURSES NATIONALES DE LYCEE

Les bourses nationales d'études du second degré s'adressent aux élèves qui suivent les enseignements généraux, technologiques ou professionnels et dont les ressources familiales ont été reconnues insuffisantes.

Les dossiers sont à constituer auprès de votre établissement d'origine (secrétariat du collège pour les élèves de 3<sup>ème</sup> souhaitant s'inscrire en classe de seconde à la rentrée 2020).

### POUR INFORMATION

Montants 2019-2020

PRIME D'EQUIPEMENT	341.71€	Le 1 <sup>er</sup> Trimestre
BOURSE NATIONALE	6 ECHELONS : De 145€ à 307€	Chaque Trimestre
BOURSE AU MÉRITE	6 ECHELONS : 134€ ECH. 1 (+40€/ECH. SUPP)	
PRIME DE REPRISE D'ETUDES	200€	
PRIME D'INTERNAT	86€	

## LE FONDS SOCIAL

Le Fonds Social Régional ou Lycéen (subventionné par la Région ou l'Etat) est destiné à aider les familles qui rencontrent des difficultés financières pour assurer les charges liées à la scolarité de leurs enfants. Il s'agit d'une aide individualisée pouvant porter sur les frais scolaires (pension ou demi-pension), de santé, de transport et de fournitures ou équipements pédagogiques.

Une commission de Fonds Social se réunit chaque trimestre pour étudier anonymement chaque situation.

Un dossier peut être retiré au Service Intendance de notre établissement. Il servira de support pour l'année scolaire.

Cependant la reconduction de l'aide n'est pas systématique à chaque trimestre. Un courrier de demande de renouvellement doit être adressé au Service Intendance avant chaque réunion de la commission.

Une participation reste néanmoins à la charge de la famille.



**PORTES OUVERTES**  
**13 et 14 MARS 2020**

**SERVICE INTENDANCE**  
**FRAIS SCOLAIRES**